Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201768-20251216-2025_10_FONC1-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Franç* REGISTRE DES DELIBERATIONS D[illegible] CONSEIL MUNICIPAL
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 10 décembre 2025	*L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre* Le Conseil municipal de la Commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - E BURON - C LE MOUAL - M HAICAULT (arrivée à 19h13) - K QUINTIN - O COLLIOU - K SOYEZ - G DARCEL - O MORIN - C LEBRAS (arrivée à 19h11) - B FAURE (arrivé à 19h12) - L LUCAS (arrivée à 19h05) - JM GRABOWSKI - N BILLAUD – G JÉGU - E LANDIN - MA BOURSEUL - A KERBOULL - Y REDON - S DUVAL THOMAS (arrivée à 19h05) - G COLLET - M MORIN - Y GILLET - K PRAT **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - S FANIC donne pouvoir à A KERBOULL - C REUX donne pouvoir à O MORIN - G JEHANNO donne pouvoir à E. BURON - Y MARIETTE donne pouvoir à Y REDON - J COLLEU donne pouvoir à K QUINTIN Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - O COLLIOU a été élu secrétaire de séance. Ouverture de séance à 19h

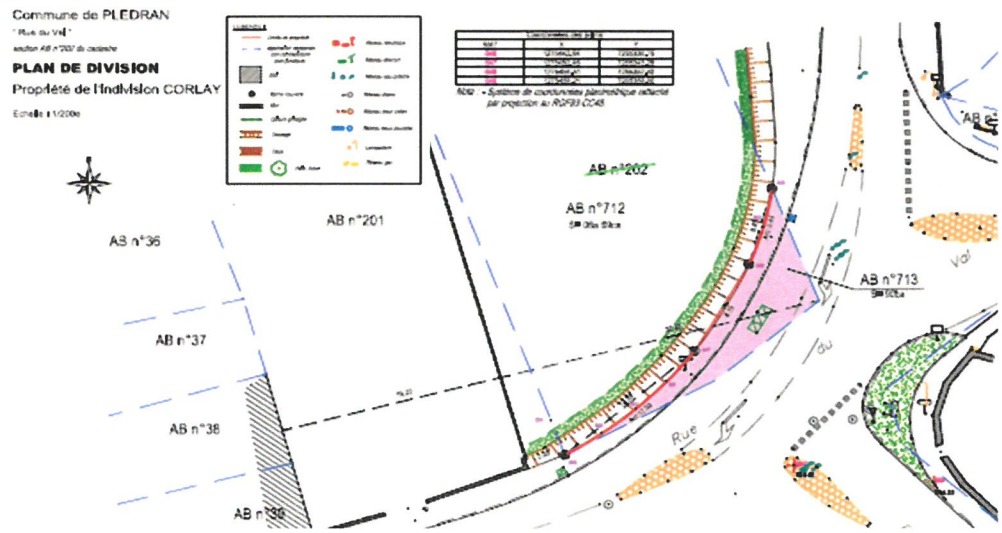
Délibération n°2025 – 10 – FONC 1

RÉGULARISATION D'EMPRISES DE VOIRIE : TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC

Présentation :

Dans une démarche de mise en adéquation du cadastre avec la voirie communale, différentes régularisations ont été engagées. La parcelle initialement nommée AB 202 appartient au domaine privé de la commune de Plédran. Une partie de cette parcelle est occupée par la voirie communale.

Il convient donc, après division en deux entités nommées AB 712 et AB 713, d'intégrer par délibération la parcelle fille AB 713 d'une contenance de 90 centiares dans le domaine public communal.



Décision :

Après délibération, le Conseil municipal :

- **VALIDE** l'intégration de la parcelle AB 713 dans le domaine public communal.

Vote « pour » = 28 – « Ne prend pas part au vote » = 1 (Y Gillet).

Plédran, le 18 décembre 2025

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN ★ CÔTES D'ARMOR ★